

« Commentaires sur la Charte de l'Association SOS Suicide Phénix »

*du Docteur MERLEAUX-PONTY*

Neutralité, anonymat, bénévolat, prise en charge du demandant dans des conditions strictement délimitées excluant, sauf exception, toute prise en charge matérielle et tout contact en dehors du lieu de l'association, tels sont les points essentiels de la Charte de l'Association SOS Suicide Phénix à laquelle nous avons adhéré. Ces caractères ascétiques répondent au profil de l'outil d'urgence et de premier contact que se veut Phénix, outil entièrement original quant à son objet: le suicide.

Le suicide représente toujours pour ceux qui l'ont vécu ou approché intimement et dont nous sommes, une tentative d'échapper à un monde clos, trop oppressant. Aux yeux de celui ou de celle qui veut fuir l'horrible prison de la vie, aucune réhabilitation de celle-ci n'est possible et surtout pas celle qui voudrait présenter l'enfer comme acceptable. Paradoxe difficile pour celui qui veut porter assistance au désespéré, mais paradoxe qui constitue le noyau subjectif du suicidaire et qu'il serait vain de vouloir entamer avec des sentiments généreux ou maternants. Seule la position qui préserve sans concession l'ultime liberté de l'individu peut lui laisser le choix curateur de renoncer à en user. Cette victoire sera alors la sienne, seule réhabilitation solide du sujet. C'est donc jusqu'à cette terrible position que la neutralité de l'accueillant doit s'exercer, position angoissante s'il en est pour celui dont le but est de détourner le demandant de l'acte fatal.

C'est par la perte de la hiérarchie des investissements affectifs que le suicidaire perd pied: toute chose a la même valeur, n'en a aucune ou trop, sinistre brouhaha où s'abolissent tous les motifs du désir sinon celui d'en finir. En lui apportant quelque chose de supplémentaire, à supposer qu'il en veuille, on ne lui porte pas secours, on accroît son chaos. C'est plutôt en partageant ponctuellement une part de son fardeau qu'un nouveau mécanisme réorganisateur pourra, peut-être, se faire jour et permettre au suicidant de se réunifier non pas dans la mort, mais dans la vie. Bien souvent cette deuxième phase demandera un suivi au travers d'une relation thérapeutique longue avec un ou des spécialistes.

Mais pour la rendre possible, il aura fallu ce premier contact au cours duquel le demandant vient et l'accueillant saisit, en un instant, la juste part du fardeau qu'on lui livre. Cette opération de haute virtuosité ne saurait se faire que selon des règles strictes, car cet échange de fardeau, c'est de l'intimité humaine à laquelle une vie est nouée. Elle ne saurait se pratiquer que dans un espace et selon des conventions soigneusement définies où l'anonymat est de rigueur. L'accueillant doit renoncer à ses prérogatives personnelles pour s'offrir comme une sorte d'objet, neutre, une poignée de secours mise à la disposition du demandant dont il va recevoir quelque chose. Position ingrate pour l'accueillant qui, généreux dans son intention, se retrouve astreint à ne pas livrer, à ne pas se décharger sur le demandant afin de créer la place de liberté où peut naître son salut.

Condamné à être le réceptacle bienveillant de compensations par exemple dans un activisme où il tentera de s'emparer de l'angoissante personnalité du suicidant afin de mieux la contrôler.

S'il n'y renonce, il s'opposera à l'échec de l'échange salvateur. Ce mode de relation exige, pour s'établir, un espace spécifique et épuré afin d'opérer loin de toutes interférences qui viendraient masquer ou brouiller la relation curatrice. Cette position de distance nécessaire à l'échange est la loi qui préside à son difficile exercice.

La pertinence de ces principes théoriques n'a pas été démentie par la pratique. Depuis de nombreuses années maintenant, Phénix fonctionne sur ces bases et continue d'épargner des vies grâce à l'abnégation et à la rigueur de ses membres. Une autre association qui fonctionne sur ces règles, a obtenu le succès que l'on sait dans la lutte contre l'alcoolisme, corroborant encore leur validité. Instrument alternatif et entièrement original, l'association Phénix comble un vide dans ce circuit d'assistance aux suicidants en ce qu'elle a pour fonction le premier contact et la réponse à l'urgence. En cela réside sa spécificité. Vouloir déroger aux règles qui la constituent entraînerait la perte de cette spécificité.

Comme tous les instruments d'urgence, pour ne pas s'émousser, l'association doit rester concentrée sur un petit nombre d'objectifs soigneusement délimités. Vouloir élargir son champ de fonctionnement provoquerait la dispersion des énergies sur d'autres objectifs et avec elle surviendraient déboires humains et thérapeutiques, et conflits déontologiques avec les autres institutions qui, mieux équipées pour les prises en charge de longue durée des suicidaires, représentent un complément pour Phénix, tout comme Phénix représente une fonction qui leur manque.

Phénix s'agrandit et c'est la preuve de sa vitalité, mais son développement fait courir le risque de la désolidarisation de ses éléments et, à terme, de son éclatement. L'un des moyens de parer à ce risque est d'accroître et de coordonner la communication entre ses membres. C'est pour répondre à cet impératif majeur qu'un secrétaire général a été nommé. Rester soudés comme l'orchestre où chacun contribue à l'harmonie commune, voilà une direction dont peut bénéficier Phénix.

L'association doit aussi continuer à faire connaître son existence afin que des désespérés puissent jouir de son assistance.

Enfin l'expérience unique qui s'y constitue doit être préservée et transmise.

A ces seules conditions, le savoir-faire acquis pourra servir contre le fléau du suicide.